

Formateur Secourisme – SST
Prévention Incendie

FORMATION MF

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Art. R4224-15 de code du travail

Durée :

En présentiel

**2 Jours
14 Heures**

Les participants :

Prérequis : Non

Tous public et personnes
souhaitant devenir sauveteur
secouriste du travail.

L'organisation :

Lieu : A déterminer

Date : A déterminer

Horaires : 8h30-12h00
13h30-17h00

En dessous de 4 participants à la
formation n'est plus possible.
10 Participants maximum.

Modalités d'accès à la signature de la convention.

Délai d'accès jusqu'à 2 jours
avant le début de la formation.

TARIFS : A partir de 1200€ TTC

Accessibilité : Pour les
personnes atteintes d'un
handicap nous contacter.

ENCADREMENT :

Fabrice MATHEU Moniteur
secourisme, Sst, incendie
06-58-75-56-95

LES OBJECTIFS:

- Avoir des compétences afin de devenir SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.
- être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail avec efficacité dans l'attente des secours spécialisés.

METHODE PEDAGOGIQUE :

Méthode transmissive et interactive, Exposés et exercices en sous-groupe
Méthode Démonstrative en temps réel et démonstration commenter.
Mise en situation et réalisation de gestes à l'aide de mannequins adultes,
enfants, nourrissons.
Support audio
Les principes acquis lors de cette formation sont applicables hors du cadre
professionnel.
Remise d'un support au participant (livret).
Évaluation à chaud en fin de formation effectuée par les participants.
Évaluation a froid à la suite de la certification (mail ou téléphone).

LE CONTENU DE LA FORMATION:

Le sauveteur secouriste du travail

- Importance des accidents dans l'établissement : statistiques.
- Les situations inhérentes au risque spécifique à la profession ou à l'entreprise.
- Qu'est-ce qu'un sauveteur secouriste du travail? Son rôle avant l'accident.

Formation générale à la prévention des risques

- Principe de base de la prévention des risques professionnels : savoir les repérer dans une situation de travail et les rapporter à la hiérarchie.
- Le mécanisme de l'accident : les concepts de danger, de situations dangereuses, de phénomènes dangereux, de risques.

Réaliser une protection adaptée

- Être capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
- Être capable de reconnaître sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Être capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

PROGRAMME DE LA
FORMATION :

■ **JOURS 1**

PRÉVENTION

Rôle du SST

Contribuer aux actions de
prévention

Informers les personnes
désignées d'une situation
dangereuse

SECOURS

Cadre juridique

Réaliser une protection adaptée

Examiner une victime

Faire alerter ou alerter

La victime saigne abondamment

La victime s'étouffe

■ **JOURS 2**

SECOURS

Le malaise

Les brûlures

Les douleurs empêchant
certains mouvements

Les plaies

La victime ne répond pas mais
respire

La victime ne répond pas et ne
respire pas

SECOURS- PRÉVENTION

Évaluation Bilan de la formation

A l'issue de la formation une
formation PRAP peut être
complémentaire.

Examiner la victime

■ Examiner la victime avant, et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

Alerter ou faire alerter

■ Faire alerter, alerter et informer en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Secourir

■ Effectuer l'action (succession de gestes) appropriés à l'état de la ou les victimes.

■ La victime saigne abondamment.

■ La victime s'étouffe.

■ La victime se plaint de malaise.

■ La victime se plaint de brûlures.

■ La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.

■ La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

■ La victime ne répond pas mais elle respire.

■ La victime ne répond pas et ne respire pas.

Épreuve certificatives

■ Mise en œuvre des compétences du stagiaire à partir d'une situation d'accident simulé.

■ Questionnement simple sur le cadre réglementaire de l'activité du SST et les compétences en matière de prévention.

La méthode de recherche des risques persistants et celle d'examen rapide d'une victime seront reprises au cours de chaque séance pratique.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette évaluation sans ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation de sauveteur secouriste du travail.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de sauveteur secouriste du travail sera délivré aux candidats qui ont participé à l'ensemble de la formation et font l'objet d'une évaluation favorable.

Le certificat obtenu sera valable 24 mois.